



MARSEILLE

Le 3/9/11 n°

Aux usagers et acteurs de la mer

Didier REAULT

Conseiller Municipal Délégué
Mer, Nautisme, Plages,
Parc National des Calanques

Objet : Opération RECIFS PRADO - réglementation et balisage

Madame, Monsieur,

Au cours des 2 dernières années, je vous ai transmis des documents relatifs à la réglementation s'appliquant sur les récifs artificiels du Prado jusqu'au 31 décembre 2010. Je vous confirme aujourd'hui qu'après concertation des instances représentatives, cette réglementation interdisant la pêche sous toutes ses formes, la plongée sous-marine et l'ancrage est prolongée jusqu'au 31 décembre 2012 par arrêtés du Préfet de Région et du Préfet Maritime.

Je vous rappelle que cette opération d'immersion de récifs artificiels à Marseille est la plus importante au niveau français et européen. En effet, plus de 400 récifs ont été immergés en baie du Prado, avec le soutien financier de l'Europe (Fonds Européens par la Pêche), du Conseil Régional PACA et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse. Ces structures immergées sont des récifs de production, prévus pour l'installation d'une diversité de poissons maximale, qui profitera en premier à la pêche professionnelle aux petits métiers, mais aussi à l'ensemble des usagers concernés par un monde marin plus riche.

Je vous suis reconnaissant de participer au succès de cette opération en continuant à être le relais de cette réglementation auprès de vos membres et partenaires, à travers les affiches et prospectus que nous mettons à votre disposition, et vous remercie d'avance de contribuer ainsi au rayonnement de Marseille.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Didier REAULT